

Environnement

A Vevey, une ONG traque les déchets depuis 15 ans

Summit Foundation a réussi à changer les mentalités. Au cœur de son action, les monts sont plus propres qu'avant

Claude Béda

«A la fonte des neiges, je voyais des quantités énormes de déchets sous les remontées mécaniques, une sorte de décharge à ciel ouvert. C'a été le déclic», confie Laurent Thurnheer. En janvier 2001, le Veveysan a donc décidé de créer Summit Foundation pour protéger l'environnement, principalement en montagne.

Alors qu'elle fête ses 15 ans, l'ONG vaudoise peut mesurer le chemin parcouru. Ses actions de sensibilisation auprès du grand public - opérations de ramassage des déchets, création de cendriers de poche, campagnes de prévention sur les pistes de ski et dans les festivals ou encore mise en place du premier système romand de verres lavables lors de grands événements - ont porté leurs fruits. En une décennie et demie, la fondation veveysanne a changé quelque peu les comportements. «En montagne, où se situe 80% de notre activité, l'amélioration est notable, selon l'appréciation des collaborateurs œuvrant pour les remontées mécaniques, relève Olivier Kressmann, chargé de projets. Ils nous disent trouver bien moins de déchets sur les pistes qu'auparavant.»

Selon ses estimations, la fondation toucherait désormais plus d'un skieur sur deux en Suisse chaque année.

Quinze nouveaux projets
Ce bilan prometteur motive la fondation formée de sept permanents et d'une septantaine de bénévoles pour les défis à venir. «A nos débuts, notre objectif était de durer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de déchets en montagne, rappelle Laurent Thurnheer. Or nous avons toujours du pain sur la planche. Car, si celle-ci semble propre en apparence, ce n'est pas encore tout à fait le cas.»

C'est pourquoi, dans le cadre de ses 15 ans, Summit Foundation a décidé de mettre en œuvre quinze nouveaux projets durant l'année. L'équipe de la fondation a déjà installé des bulles de BD diffusant, en neuf langues et dans une septantaine de stations suis-



Aux Pléiades, Olivier Kressmann (à dr.) et Laurent Thurnheer placardent des bulles sensibilisant les skieurs à la pollution liée aux mégots de cigarettes jetés sur les pistes. FLORIAN CELLA

ses, trois messages de prévention: «98% des skieurs gardent leurs déchets sur eux!»; «Un mégot peut polluer jusqu'à 1 m³ de neige!»; «En montagne, une bouteille en

PET a une durée de vie de plus de 500 ans!» Le premier message est le fruit d'un sondage effectué auprès des skieurs de la station de Verbier.

En chiffres

- 30 000** C'est le nombre de mégots retrouvés en moyenne sous une seule ligne de télésiège.
- 57%** La part de l'impact environnemental d'une journée de ski due aux transports.
- 23 millions** Le nombre d'abonnements journaliers vendus chaque année en Suisse.
- 15** Le nombre de campagnes mises sur pied par Summit Foundation depuis sa création, avec pour but de sensibiliser le grand public.
- 5** Le nombre de kilos de déchets récupérés en un jour par personne en moyenne, lors d'opérations de nettoyage. Parmi ces débris on trouve de tout: des téléphones portables, des bouteilles en PET ou encore des piles.

«En montagne, où se situe 80% de notre activité, l'amélioration est notable, selon l'appréciation des collaborateurs œuvrant pour les remontées mécaniques»

Olivier Kressmann
Chargé de projets,
Summit Foundation

Plus de 500 panneaux sont déjà en place et 250 autres seront posés prochainement. La campagne est aussi diffusée sur des affiches et des écrans dans les installations de remontées mécaniques, les magasins de sports et les offices du tourisme. «Très fréquentée, une station de ski constitue en effet un lieu stratégique pour sensibiliser le grand public aux impacts environnementaux des activités de loisir, glisse Olivier Kressmann. Comme dans les festivals, les gens y sont de bonne humeur.»

Etude sur le littering

Pour son anniversaire, Summit Foundation lance aussi la première étude du littering (abandon de déchets) en montagne et le projet «Mission Dahur», une campagne de sensibilisation des enfants lors des camps de ski.

Enfin, dans le but de sensibiliser les skieurs à la thématique du littering en montagne, Summit Foundation a réalisé une série de spots sur la base de grands classiques du cinéma, *James Bond*, *Heidi* et *Les bronzés font du ski*.

www.summit-foundation.org

Perspectives moins sombres pour Du Parc

Le chantier des résidences de luxe est à l'arrêt à Chardonne. Mais trois scénarii se dessinent maintenant que le sursis concordataire a été publié

«Que se passe-t-il avec le chantier des Résidences du Parc?» «La question revenait régulièrement au Conseil communal», constate Serge Jacquin, syndic de Chardonne. Pour rappel, ces travaux sont à l'arrêt et certains fournisseurs attaquent en justice Swiss Development Group (SDG) pour impayés («24 heures» du 26 janvier). Cette société avait racheté l'ex-hôtel en 2008 et prévu d'y investir environ 120 millions. Pour l'heure, seuls cinq de ces appartements superluxe ont été vendus.

La justice a accordé à SDG un sursis concordataire, publié la semaine dernière. Le jugement date du 18 janvier. Les créanciers avaient dix jours pour faire appel. Hier, personne n'avait recouru contre. Si le juge n'avait aperçu aucune perspective d'assainissement, il aurait prononcé la faillite. Le prononcé d'un sursis concordataire est donc une bonne nouvelle pour SDG et ses créanciers. Cela laisse une année à la société pour trouver des solutions. Pendant ce temps, aucune faillite ne peut être prononcée à son encontre: elle est protégée contre des mesures d'exécution forcée (telle que la saisie de ses biens). Cette année pour trouver des solutions face à ses créanciers peut être prolongée d'une année (et encore

d'une troisième dans les cas particulièrement complexes).

Dès lors, soit SDG trouve des arrangements de paiements, soit, dans le meilleur des cas, la société arrive à signer un contrat de refinancement avec une banque pour payer les fournisseurs et terminer les travaux. Dans le pire des cas, sans solution au bout des délais, la faillite sera prononcée. Encore une fois, SDG ne fait «aucun commentaire» sur ces trois scénarii.

«Nous avons peu de moyens d'agir. Et nous ne subissons pas les préjudices»

Serge Jacquin Syndic

«Il faudrait finir les travaux et mettre les appartements en location, estime une personne qui a dirigé le chantier. Cela limiterait les dégâts: l'argent des loyers rentrerait dans les caisses de la société et cela éviterait que le bâtiment ne tombe en désuétude.»

Serge Jacquin ne peut que constater: «Nous avons écrit des e-mails et téléphoné à SDG à plusieurs reprises car, pour un si gros objet, cela nous paraissait normal que nous soyons tenus au courant. Mais nous n'avons obtenu aucune mesure. En tant qu'autorité, nous avons peu de moyens d'agir. Et nous ne subissons pas les préjudices, puisque les intérêts publics ne sont pas mis en difficulté.» **ST.A.**

A La Tour, le portail de la discorde restera fermé

Le Canton a donné raison aux autorités de La Tour-de-Peilz: le portail grillagé qui suscite l'ire de l'Association Rives du Lac n'ouvrira pas de sitôt

Situé à l'extrémité ouest de la plage de la Maladaire, un portail empêchant l'accès à une parcelle privée irrite l'Association Rives du Lac (ARL). Invoquant la loi sur le marchepied, les défenseurs du futur sentier piétonnier prévu le long de la berge ont déposé un recours pour déni de justice auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal («24 heures» du 23 janvier).

Le portail, érigé là depuis plusieurs années, avait été démonté lors des gros travaux entrepris dans le secteur avant de faire son retour le printemps dernier. Une action contestée par l'ARL.

Dans le même temps, la Municipalité de La Tour-de-Peilz, sur conseil du préfet, a soumis un projet de décision au Canton, ordonnant la démolition du portail «dans un délai de trente jours dès l'autorisation exécutoire d'aménager un chemin piétonnier en rive du lac». En clair, le portail ne devrait pas disparaître avant l'ouverture du fameux sentier qui, selon les projections les plus optimistes, ne verra pas le jour avant 2020.

La décision communale vient d'être validée par le Canton, ont indiqué hier les autorités boëlannes. «La situation actuelle est donc tout à fait légale», s'est réjoui la municipale Nicole Rimella. Du côté de l'ARL, c'est la stupeur: «Je suis surpris, le Canton se permet lui aussi d'être en désaccord avec la loi. Nous attendons désormais la décision du Tribunal cantonal», réagit Geneviève Pasche, présidente de l'ARL. **R.D.**

Clarens Interdit de circuler pour surmenage

Dimanche au petit matin, peu avant 6 heures, le conducteur d'un fourgon circulant sur la rue du Lac en direction de Montreux s'est assoupi au volant. Le véhicule a alors escaladé la berme centrale et percuté une borne lumineuse avant de s'immobiliser contre un réverbère. L'automobiliste a expliqué aux agents dépêchés sur place «être en état de fatigue dû à un manque conséquent de sommeil», a communiqué Police Riviera. Les policiers lui ont donc notifié une interdiction de conduire pour surmenage. **ST.A.**

Saint-Légier Chute à cheval au chemin de Bendes

Mercredi après-midi de la semaine dernière, une jeune femme de 27 ans faisait du cheval au chemin de Bendes, à Saint-Légier. Ce chemin passe non loin du fameux «toboggan», tronçon très pentu de l'autoroute qui descend de Châtel-Saint-Denis sur Vevey. Vers 16 h 30, le cheval de la cavalière - au galop - a glissé et chuté. La jeune femme, tombée de selle et blessée, a été héliportée au CHUV par un hélicoptère de la Rega. Elle a pu quitter l'hôpital le jour même dans la soirée. Aucune enquête n'a été ouverte, communique la police. **ST.A.**

Raphaël Delessert est la nouvelle voix de Vevey

Le journaliste de «24 heures» sera dès le 1^{er} mai le nouveau porte-parole de la ville d'images

Depuis quinze ans, il écrivait pour les lecteurs de la Riviera, aussi à l'aise pour couvrir l'actualité politique de la région que dans ses reportages, au contact des citoyens. Raphaël Delessert, natif de Châteaude-Cèx et rattaché au bureau veveysan de *24 heures*, sera dès le 1^{er} mai le chargé de communication et des relations publiques de Vevey. Un poste avec un surplus de

Raphaël Delessert
Journaliste de 41 ans, future voix de Vevey

responsabilités par rapport à d'autres communes puisque notre collègue de 41 ans sera aussi adjoint au Secrétariat municipal. «Je suis très heureux de relever ce nouveau défi dans une région que j'aime et qui se prépare à des échéances magnifiques, à commencer par la Fête des Vignerons, en 2019», confie l'intéressé. **ST.A.**

PUBLICITÉ

dentiste-aigle.com

point dentaire 2.95 Frs
l'implant couronne dès 1990.* Frs
la couronne dès 699.* Frs
la demi-heure hygiéniste 49.- Frs

CLINIQUE DENTAIRE DU CHABLAIS
l'EXCELLENCE à un tarif SANS CONCURRENCE

- AIGLE -
024 471 71 71

centre MMM - sortie autoroute AIGLE 7/7 parking gratuit

* le tarif à 1990 Frs comprend la pose simple d'un implant DIO et une couronne d'importation
le tarif à 699 Frs comprend la pose d'une couronne d'importation sans autres prestations